

FAITS MARQUANTS DE MARRAKECH JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Jeudi 10 novembre, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques s'est poursuivie à Marrakech, au Maroc. Les négociations se sont déroulées tout au long de la journée en groupes de contact et en consultations informelles dans le cadre de la CdP, du SBI, du SBSTA et du GAP. L'échange de points de vue (EPV) dans le cadre du processus internationale de consultation et d'analyse pour les pays en développement Parties dans le cadre du SBI a également eu lieu. Le webcast de l'EPV est disponible (en anglais) sur: <http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/sbi-facilitative-sharing-of-views>.

CDP

QUESTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT: financement à long terme de l'action climatique: Dans le groupe de contact, co-présidé par Georg Børsting (Norvège) et Andrés Mogro (Équateur), les Parties ont commencé à identifier les éléments pour un projet de décision, notamment: la façon d'éviter des lacunes de financement; l'accès et la livraison des financements; les recommandations du CPF et les travaux sur les pertes et préjudices; et le financement de l'adaptation.

Décidant de se centrer sur l'atelier 2017 relatif au financement à long terme de l'action climatique, les Parties ont salué le champ de l'atelier, et les Philippines, au nom du G-77/CHINE, ont appelé: à accueillir les informations provenant du Dialogue ministériel de haut niveau sur le financement de l'action climatique; à clarifier davantage la façon d'élargir le financement de l'action climatique; et, avec l'AILAC, à envisager des façons de développer le financement de l'adaptation. L'UE a estimé que l'atelier devrait aider à mieux comprendre les « manques apparents » de clarté.

Le CANADA a signalé que les présentations sur les stratégies et les démarches peuvent accroître la clarté. L'Australie a évoqué la « Feuille de route vers les 100 milliards USD » de financements pour l'action climatique. L'Égypte, au nom du GROUPE AFRICAÏN a suggéré d'inclure les paragraphes 53 (relatif à l'objectif existant de mobilisation collective) et 55 (information relative à la fourniture de ressources financières aux pays en développement et à la mobilisation du financement de l'action climatique, contenu dans les communications des Parties) de la Décision 1/CP.21. La SUISSE s'y est opposée. Les Co-Présidents collecteront les présentations pour structurer la suite des discussions.

Rapport du CPF et examen de ses fonctions: Durant ce groupe de contact, présidé par Delphine Eyraud (France), les Parties ont commenté le projet de décision. Nombre d'entre elles ont salué le rapport, et certaines ont instamment demandé l'inclusion des approches non marchandes. Parmi les commentaires, il a été fait mention, entre autre, de la reconnaissance de l'utile forum sur les pertes et préjudices, qui a engagé le secteur privé, et de la reconnaissance des réussites du CPF dans le tissage de lien avec d'autres organes, notamment le mécanisme technologique.

Un groupe de Parties a estimé que le CPF bénéficierait d'un engagement avec l'UNCTAD et le secteur privé dans les pays en développement. Un autre groupe a appelé à des calendriers et des

résultats clairs à l'issue de cette session sur la façon de faciliter l'avancement de l'adaptation dans les pays en développement. Certains pays ont estimé que l'examen des fonctions est pertinent au regard de la transition du CPF au service de l'Accord de Paris. La Co-Présidente a lancé un appel à contributions pour la suite des discussions.

Rapport du FVC à la CdP et directives à l'intention du FVC: Le Co-Président du groupe de contact Richard Muyungi (Tanzanie) a invité les Parties à communiquer leurs réactions liminaires concernant le texte du projet de décision. De nombreuses Parties ont salué le rapport du CPF et le projet de directives, en signalant que ces documents offrent une bonne base et reflètent les progrès accomplis.

Les Philippines, au nom du G-77/CHINE, ont souligné le besoin d'assurer que le FVC continuera de servir tous les pays en développement dans la Convention. L'Égypte, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a suggéré de souligner que le FVC est « une institution à conserver ». Les LMDC ont cherché des moyens d'aider le Conseil du FVC en transformant les promesses de dons émises par les pays en un soutien concret.

Les Maldives, au nom de l'AOSIS, et l'AFRIQUE DU SUD ont déploré que les procédures d'accréditation demeurent trop complexes. Les ÉTATS-UNIS et la NOUVELLE-ZÉLANDE ont souligné le rôle important que joue le secteur privé dans l'assurance des fonctions du Fonds. Le NICARAGUA a estimé que les investissements du secteur privé seraient en général mieux dirigés vers les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le reboisement et la prévention de la déforestation. Le Co-Président Muyungi a lancé un appel à des présentations écrites concernant le texte du projet de décision afin de structurer la suite des débats.

Rapport du FEM à la CdP et directives à l'intention du FEM: Le Co-Président du groupe de contact Stefan Schwager (Suisse) a présenté ces points (FCCC/CP/2016/6 et Add.1 et 2, FCCC/CP/2016/8 et FCCC/CP/2016/INF.1) et a lancé un appel à des présentations écrites concernant le texte du projet de décision afin de structurer la suite des débats.

Sixième examen du mécanisme financier: Dans la matinée, le Co-Président du groupe de contact Andrés Mogro (Équateur) a signalé une large acceptation du cadre de référence. Les Philippines, au nom du G-77/CHINE, a souligné le besoin d'un financement cohérent dans le cadre de la Convention et d'un « soutien renforcé pour permettre des actions renforcées ». Le CANADA a suggéré de se centrer sur les zones de complémentarité et sur une efficacité accrue du mécanisme de financement.

Les discussions vont se poursuivre.

SBI

ÉTABLISSEMENT DE MODALITÉS ET DE PROCÉDURES CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT ET L'UTILISATION DU REGISTRE PUBLIC VISÉ AU PARAGRAPHE 12 DE L'ARTICLE 7 DE L'ACCORD DE PARIS: Au cours des consultations informelles de matinée, co-facilitées par Madeleine Diouf Sarr (Sénégal) et Gertraude Wollansky (Autriche), deux groupes de pays en développement ont soutenu les conclusions procédurales et, contrés par plusieurs

pays développés, ont souligné leur préférence pour que ce point de l'ordre du jour soit regroupé avec le point 5 de l'ordre du jour du SBI (registre des CDN).

Plusieurs Parties ont signalé les liens existant entre adaptation et atténuation, et les discussions dans le cadre du GAP, et certaines ont plaidé pour le report des discussions de fond concernant la forme du registre jusqu'à ce que les travaux du GAP aient produit des orientations supplémentaires pour les communications relatives à l'adaptation.

Un pays développé a noté que les Parties ont l'option de présenter, par exemple, une CDN entièrement dédiée à l'adaptation avec des co-avantages en matière d'atténuation, ainsi que celle de ne pas soumettre de communication dédiée à l'adaptation.

Certaines Parties, contrées par d'autres, ont estimé que la demande de présentations est « prématurée ». Un Partie a indiqué que les conclusions du SBI pourraient prier le Secrétariat d'évaluer le coût et les incidences en matière de ressources de l'élaboration de deux registres.

Les Parties sont convenues que les Co-Facilitateurs prépareront un projet de conclusions pour discussion par les Parties aux prochaines consultations informelles.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES:

Dans le groupe de contact, présidé par Kunihiko Shimada (Japan), les Parties ont exprimé leurs observations concernant le texte du projet de décision de la CdP relatif aux sous-points sur: la performance du budget pour la période biennale 2016-2017; le rapport d'audit et les états financiers pour 2015; et les autres questions financières.

Concernant la performance budgétaire, les Parties ont abordé, entre autres, la proposition de la Nouvelle-Zélande d'ajouter un libellé soulignant les contributions pendantes au budget principal comme un « problème considérable », et de demander au Secrétariat de faire un suivi auprès des Parties et d'en faire rapport à la SBI 46 avec une proposition sur les façons d'augmenter la prévisibilité des flux monétaires.

Concernant les autres questions financières, les Parties ont fait des suggestions sur la façon d'inclure des libellés provenant du document relatif à l'amélioration de l'efficacité et de la transparence du processus budgétaire de la CCNUCC (FCCC/SBI/2016/INF.14).

Le Président Shimada a indiqué qu'il chercherait un espace où le groupe de contact puisse se réunir pour conclure les discussions sur les trois sous-points.

EXAMEN DES MODALITÉS ET PROCÉDURES

D'APPLICATION DU MDP: Au cours des consultations informelles, co-facilitées par Hlobisile Sikhosana-Shongwe (Swaziland) et Karoliina Anttonen (Finlande), Les Parties ont examiné des propositions textuelles pour les intitulés dans le projet de texte, qui a été fourni par le Secrétariat et développé avec les Parties le mercredi 9 novembre.

Concernant le programme d'activités du MDP, un groupe de pays a suggéré que les méthodologies pourraient être élaborées pour des programmes d'activités, et que des « méthodologies descendantes » soient élaborées pour les secteurs sous-représentés. Un autre groupe a suggéré un libellé reflétant que les activités à échelle micro dans les programmes d'activités pourraient appliquer une additionnalité à échelle micro et démontrer l'applicabilité de seuils à échelle micro au niveau des unités. Plusieurs pays se sont opposés à ces propositions.

Concernant une proposition d'encourager les autorités désignées au niveau national pour communiquer les informations pertinentes concernant le MDP au public, quelques Parties ont préféré la supprimer alors que d'autres ont suggéré d'y consacrer plus de travail. Les Co-Facilitateurs prépareront un projet de conclusions.

CADRE POUR L'EXAMEN DES FONCTIONS DU CPF:

Au cours des consultations informelles, facilitées par Ngedikes Olai Uludong (Palau), les Parties ont commenté le texte du projet de décision. Plusieurs ont salué certains éléments, notamment: l'accent sur le fonctionnement et l'efficacité du CPF; la façon dont le CPF peut servir au mieux l'Accord de Paris; et la référence à la sixième révision du mécanisme de financement en 2017. Quelques Parties se sont opposées à inclure des questions relatives au mandat et à la gouvernance. Les discussions vont se poursuivre.

QUESTIONS RELATIVES AUX PMA: Cette consultation informelle, co-facilitée par Mamadou Honadia (Burkina Faso) et Jens Fugl (Danemark), s'est réunie pour achever le projet de

conclusions. Le Co-Facilitateur Fugl a rappelé que les précédentes réunions du groupe avaient examiné les travaux du LEG et la façon de les appréhender, et a encouragé les Parties à se montrer souples. Les Parties sont convenues de conclure que le SBI « demande instamment » plutôt qu'« invite » des contributions additionnelles au FPMA et aux autres fonds du mécanisme de financement, selon ce qui convient. Après quelques autres insertions, les Parties ont approuvé les conclusions.

PNA: Ce groupe s'est réuni dans l'après-midi, co-facilité par Mamadou Honadia (Burkina Faso) et Jens Fugl (Danemark), pour discuter du projet de décision et de son annexe paragraphe par paragraphe, et a résolu toutes les questions en suspens.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT: Au cours des consultations informelles de l'après-midi, les Parties ont approuvé le projet de conclusions sur le sous-point relatif au CPRC, qui contient trois paragraphes sur: le premier domaine de travail ou thème du CPRC en 2017; une liste de représentants des organes opérationnels du mécanisme de financement et des organes constitués dans le cadre de la Convention invités à la première réunion du CPRC; et une invitation à collaborer sur des activités spécifiques liées au travail du CPRC.

Après discussion, les Parties ont également approuvé des projets de décisions sur le troisième examen intégral de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement au titre de la Convention, et au titre du Protocole de Kyoto.

FOURNITURE DE SOUTIEN FINANCIER ET

TECHNIQUE: Au cours des consultations informelles, co-facilitées par Helen Plume (Nouvelle-Zélande) et Anne Rasmussen (Samoa), les Parties se sont penchées sur le projet révisé de conclusions. Dans un paragraphe sur la mise en place de l'Initiative de renforcement des capacités en matière de transparence (CBIT), les Parties et un représentant du FEM ont clarifié que les « efforts » du CBIT seront inclus dans la prochaine reconstitution du FEM.

Un paragraphe sur les soumissions tardives aux BUR a été approuvé après sa reformulation de façon à le faire commencer par la reconnaissance des défis qui se posent aux Parties non visées à l'annexe I à cet égard.

Le projet de conclusions a été transmis au SBI.

SBSTA

AGRICULTURE: Au cours des consultations informelles, co-facilitées par Emmanuel Dlamini (Swaziland) et Heikki Granholm (Finlande), un groupe s'est opposé à travailler sur le texte proposé auparavant par un autre groupe et a diffusé son propre texte de décision, que certains ont soutenu comme base pour de futures négociations. Deux Parties ont suggéré d'être plus « agnostiques » concernant le texte à utiliser, en signalant les similarités. Des consultations informelles ont alors débuté.

IMPACT DES MESURES DE RIPOSTE MISES EN

ŒUVRE: Cette consultation informelle s'est réunie dans la matinée et dans l'après-midi, co-facilitée par Natalya Kushko (Ukraine) et Andrei Marcu (Panama).

Dans la matinée, le groupe a continué les négociations avec des exposés sur les modalités, le programme de travail et les fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre dans le cadre de l'Accord de Paris. Un groupe de pays a suggéré, entre autre, un atelier de partage des expériences et d'études de cas, et l'évaluation des impacts existants et potentiels des mesures de riposte prises par les pays développés.

Un autre groupe de pays a appelé à améliorer les fonctions du forum afin qu'il serve de plateforme pour exprimer les préoccupations prioritaires en promouvant la coopération, et à « améliorer significativement le soutien pour comprendre le développement de la résilience ».

Une Partie a demandé des éclaircissements sur la raison pour laquelle le forum actuel est insuffisant comme plateforme de partage d'informations et de meilleures pratiques. Une autre a signalé que le renforcement des capacités est en cours d'opérationnalisation dans le cadre du CPRC.

Dans l'après-midi, le groupe a discuté des priorités pour le forum amélioré et son programme de travail, notamment: l'évaluation des mesures de riposte dans le contexte général du développement durable; le travail commun pour identifier les terrains d'entente pour le travail technique; et l'établissement d'un groupe spécial d'experts techniques.

UTCATF: Les consultations informelles ont été co-présidées par Maya Hunt (Nouvelle-Zélande) et José Antonio Prado (Chili). Signalant plusieurs terrains de désaccord, la Co-Présidente Hunt a présenté un projet de conclusions à réexaminer à la SBSTA 46. Une Partie a diffusé un non-document contenant des conclusions substantielles, notamment la reconnaissance du fait que, si bien les modalités de boisement et de reboisement pourraient être, ou sont, techniquement applicables à certaines activités de végétalisation, la mise en œuvre d'activités de projets de végétalisation dans le temps restant de la deuxième période d'engagement serait très difficile. Beaucoup ont soutenu le non-document comme base de négociations, et certains ont estimé qu'il constituerait un paquet supposant la clôture de ce point, ce à quoi beaucoup se sont opposés. Les Parties ont accepté le projet de conclusions des Co-Présidents.

QUESTIONS RELATIVES À L'ARTICLE 6 DE L'ACCORD DE PARIS: Au cours des consultations informelles, co-facilitées par Kelley Kizzier (UE) et Hugh Sealy (Maldives), les Parties ont discuté d'idées pour le programme de travail et le projet de conclusions pour les trois sous-points. Plusieurs pays développés, soutenus par deux groupes de pays en développement, ont suggéré de demander des présentations ciblées sur les éléments des orientations qui devront être développés, en demandant une synthèse des présentations établie par le Secrétariat et la convocation d'un atelier sur cette base.

Bien qu'il y eu quelque soutien pour les présentations ciblées, plusieurs pays en développement ont hésité à charger le Secrétariat de synthétiser les points de vue ou de produire un document technique. Un groupe s'est inquiété du fait que cela éliminerait des idées trop tôt dans le processus. Plusieurs pays en développement ont également rejeté l'idée d'un atelier, et l'un d'eux a mis en garde sur la création de discussions parallèles.

Les Parties sont convenues que les Co-Facilitateurs rédigeront un projet de conclusions pour la prochaine consultation informelle.

Mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris: Les Co-Facilitateurs ont demandé aux Parties d'envisager de clarifier les questions sur: l'impact sur le fonctionnement d'un mécanisme centralisé si toutes les Parties avaient des CDN; l'additionnalité; la gouvernance; la façon de parvenir à une atténuation globale; la séquence d'élaboration des règles et/ou champs d'application des projets d'autres activités; et l'utilisation de l'expérience des mécanismes existants.

Les Parties ont exprimé un fort soutien à la gouvernance centralisée, et à l'amélioration et le développement des expériences issues du MDP et de la MOC. Une Partie a signalé les interconnexions avec les autres dispositions de l'Article, notamment dans le contexte d'une absence de double comptage des unités.

Concernant l'additionnalité, une Partie a suggéré que cette disposition vise à permettre de nouveaux projets qui n'auraient pas eu lieu sans l'Article 6.4, et non pas des activités déjà planifiées dans la CDN d'un pays. Une autre a souligné que l'additionnalité est liée de façon intrinsèque à l'intégrité environnementale.

Sur le séquençage, une Partie a plaidé pour donner priorité aux règles axées sur les projets, et de prendre appui sur celles-ci.

GAP

POINTS 3-8: Dans ce groupe de contact, les Parties ont: entendu des rapports des Co-Facilitateurs sur la consultation informelle; discuté de la façon de saisir les progrès accomplis à cette session; et consulté sur la suite du travail technique.

Rapportant les nouvelles orientations concernant la section relative à l'atténuation dans la décision 1/CP.21, le Co-Facilitateur Sin Liang Cheah (Singapour) a signalé un large accord sur le fait que les caractéristiques devraient être fondées sur l'Accord de Paris; respecter la nature nationale déterminée des CDN et leur diversité; et contribuer à la mise en œuvre sans créer de nouveaux fardeaux. La Bolivie, pour les LMDC, a exprimé des inquiétudes concernant les efforts visant à éliminer l'équité, les RCMD et la différenciation dans les discussions, et a appelé à rendre ces principes opérationnels.

Rapportant les nouvelles orientations en matière de communications sur l'adaptation, le Co-Facilitateur Richard Muyungi (Tanzanie) a signalé un terrain commun sur l'objectif des communications et sur les propositions visant de nouvelles contributions.

Faisant rapport sur les MPG du cadre de transparence, le Co-Facilitateur Xiang Gao (Chine) a indiqué que les Parties sont convenues de démarrer les travaux techniques et ont abordé les moyens d'assurer une flexibilité pour les pays en développement.

Faisant rapport sur le bilan mondial, la Co-Facilitatrice Ilze Prūse (Lettonie) a indiqué que les Parties se sont engagées dans l'identification des sources d'information, en gardant à l'esprit la relation avec les modalités du bilan.

Faisant rapport sur les modalités et procédures du comité chargé de faciliter la mise en œuvre et de promouvoir le respect des dispositions, le Co-Facilitateur Peter Horne (Australie) a indiqué que les Parties ont abordé le champ d'application et la nature du mécanisme, et la façon dont ces aspects pourraient éclairer, entre autre, les déclencheurs et les liens avec d'autres questions, notamment les MMO.

Faisant rapport sur les autres questions relatives à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, la Co-Présidente du GAP Sarah Baashan (Arabie Saoudite) a noté un accord général sur les « solutions procédurales » relatives au bureau et sur une approche intégrée des délégations de pouvoir et de l'admission des observateurs.

Concernant la saisie des progrès accomplis, la Co-Présidente du GAP Jo Tyndall (Nouvelle-Zélande) a proposé trois composantes: des conclusions formelles stipulant le travail qu'il reste à accomplir, comme les présentations ou les ateliers d'experts techniques, pouvant inclure une décision annexée sur les travaux relatifs à la CMA; les notes des Co-Facilitateurs contenant un compte-rendu factuel des discussions; et une note des Co-Présidents d'analyse des résultats informels. Les Parties ont approuvé cette approche.

Concernant les travaux techniques à venir, l'Arabie Saoudite, au nom du GROUPE ARABE, avec le soutien de l'INDE, mais contrée par la COLOMBIE, le COSTA RICA, l'UE et les ÉTATS-UNIS, a affirmé que la conduite de consultations informelles pour déterminer les moyens de tenir d'autres discussions informelles après la clôture de la plénière du GAP était en dehors du mandat du groupe de contact. La Co-Présidente Baashan a reconnu la difficulté, en rappelant que la plénière de clôture du GAP aurait lieu lundi.

AUTRES QUESTIONS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS: Dans la matinée, la Co-Présidente du GAP Baashan a ouvert les consultations informelles. Les PHILIPPINES ont réitéré leur appel à clarifier le mandat du GAP sur cette question et le sens de l'expression « travail préparatoire ».

Le NICARAGUA a souligné que, outre l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, toutes les Parties à la Convention devraient être capables d'accéder au fonds disponibles dans le cadre de la Convention.

La Co-Présidente Baashan a demandé si les Parties souhaiteraient prier le Secrétariat de préparer une note juridique sur la façon dont le Fonds pour l'adaptation pourrait être entériné au sein de l'Accord de Paris, et a demandé des orientations supplémentaires le cas échéant. Le Secrétariat a présenté une note juridique sur les recommandations proposées relatives aux liens institutionnels et aux relations entre le Fonds pour l'adaptation et d'autres institutions dans le cadre de la Convention, élaborées en 2015 à la demande des Co-Facilitateurs du groupe de travail sur le CPF, que la Co-Présidente Baashan a proposé comme point de départ des discussions.

Les PHILIPPINES, les Bahamas au nom du G-77/CHINE, l'Égypte au nom du GROUPE AFRICAÏN, et l'ARGENTINE ont réitéré que la question de mettre le Fonds pour l'adaptation au service de l'Accord de Paris est d'ordre procédural. L'Australie, les ÉTATS-UNIS, l'UE et la Suisse au nom du GIE, ont souligné que plusieurs questions requièrent un examen plus poussé par la CMA avant qu'une telle décision puisse être prise.

Dans l'après-midi, concernant l'inventaire des progrès accomplis par les organes subsidiaires et constitués, l'AFRIQUE DU SUD, soutenue par la CHINE et TUVALU, a proposé d'examiner les modalités des communications biennales de soutien indicatif. Les ÉTATS-UNIS ont estimé que la Décision 1/CP.21 est suffisamment claire sur ce point.

La Suisse a suggéré que ces modalités relèveraient des discussions sur les rapports biennaux. L'UE a estimé que le point de l'ordre du jour de la CdP sur le CPF est l'espace le plus indiqué pour discuter des communications de soutien indicatif. La

Co-Présidente Tyndall a proposé que les Co-Présidents mettent cette question en exergue, ainsi que les points de vue divergents des Parties, dans leur rapport à la CdP.

Concernant les autres questions institutionnelles possibles, le BRÉSIL a évoqué: les calendriers communs pour les CDN, avec le soutien des ÎLES MARSHALL; la reconnaissance des efforts d'adaptation des pays en développement; les orientations liminaires données aux organismes opératifs du mécanisme de financement; et la formation, la sensibilisation du public et la participation. L'UE a mis en garde contre la duplication des efforts et a estimé que certains de ces points pourraient être traités par les organes subsidiaires. La CHINE, contrée par l'UE et l'Australie, a suggéré d'inscrire un point à l'ordre du jour 2017 du GAP sur le paragraphe 53 de la Décision 1/CP.21 (ressources financières fournies par les pays en développement).

Concernant la préparation pour la convocation de la CMA 1, le Secrétariat a distribué un projet de texte relatif à l'application du projet de règlement intérieur de la CdP à la CMA concernant: les délégations de pouvoir; l'admission des observateurs; et la nomination de membres additionnels aux bureaux.

Les discussions vont se poursuivre.

AUTRES DIRECTIVES RELATIVES AUX COMMUNICATIONS EN MATIÈRE D'ADAPTATION, Y COMPRIS, ENTRE AUTRES, COMME COMPOSANTES DES CDN: Au cours des consultations informelles, co-facilitées par Beth Lavender (Canada) et Richard Muyungi (Tanzanie), les Parties ont examiné une liste des commentaires. Les discussions se sont centrées sur l'objectif et les éléments.

Concernant l'objectif, l'Argentine, au nom du G-77/CHINE, a signalé qu'il existe des différences entre la réalisation et la mise en opération de l'objectif mondial sur l'adaptation, et a estimé que les efforts doivent être reconnus, et non pas les efforts et les actions.

L'Équateur, au nom des LMDC, s'est opposé aux communications de haut niveau, et a soutenu l'utilisation des vecteurs existants.

La NOUVELLE-ZÉLANDE a suggéré que les communications en matière d'adaptation peuvent au mieux contribuer à rendre significatif le bilan mondial, étant donnée leur nature volontaire.

La Colombie pour l'AILAC, et la Jamaïque pour l'AOSIS, ont appelé à un objectifs plus intégré, et l'AILAC a estimé qu'il doit catalyser et améliorer l'action en matière d'adaptation. Le Soudan, pour le GROUPE AFRICAÏN, a suggéré de séparer l'idée de catalyser et d'améliorer l'action en matière d'adaptation, de l'idée de soutien.

Concernant les éléments, l'Arabie Saoudite, au nom du GROUPE ARABE, a appelé à mieux consigner les coûts financiers et autres des efforts et actions en matière d'adaptation, en signalant que certains pays en développement ont entrepris des actions d'adaptation sans MMO et que cette information pourrait être utile. L'AOSIS a plaidé pour une référence explicite au soutien fourni.

Le G-77/CHINE et l'AOSIS ont mis en question la valeur d'un élément sur les processus nationaux de prise de décisions pour la planification de l'adaptation.

Les consultations informelles vont se poursuivre.

MODALITÉS ET PROCÉDURES VISANT À ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DU COMITÉ CHARGÉ DE FACILITER LA MISE EN ŒUVRE ET DE PROMOUVOIR LE RESPECT DES DISPOSITIONS: Les consultations informelles se sont centrées sur les déclencheurs des actions par le Comité, sur la relation du Comité avec les dispositifs et organes existants, sur la participation des Parties concernées et sur la marche à suivre l'année suivante.

Concernant les déclencheurs, plusieurs pays, dont l'IRAN, la NOUVELLE-ZÉLANDE, le BRÉSIL, le PAKISTAN et les ÉTATS-UNIS, ont souligné que le Comité doit être en mesure de déclencher les actions, et d'autres ont évoqué le déclenchement par des groupes de Parties.

Concernant la relation avec les dispositifs et organes existants, les Parties ont mis en exergue les liens avec les mécanismes de MMO de la Convention, et avec les mécanismes de transparence, de renforcement des capacités et de bilan mondial de l'Accord de Paris.

Concernant la participation des Parties concernées, tous ont souligné que les pays concernés doivent être pleinement inclus dans le processus.

Concernant la marche à suivre, plusieurs pays, dont Tuvalu au nom des PMA, le Mali au nom du GROUPE AFRICAÏN, la NORVEGE et l'UE, ont proposé des présentations pour mai 2017. Un atelier a également été proposé par beaucoup, y compris les ÉTATS-UNIS, et contré par l'INDE, qui a considéré que les ateliers et présentations mentionnés sont prématurés. Les participants ont suggéré un document technique ou une synthèse préparée par le Secrétariat sur la base des présentations par les Parties, ou un résumé des Co-Facilitateurs.

La Gambie, pour les PMA, a également soulevé la question de la différenciation et de la flexibilité, le GROUPE AFRICAÏN celle du besoin de discussions plus poussées sur les capacités nationales, et la NOUVELLE-ZÉLANDE celle du besoin de préserver la nature facilitatrice du mécanisme.

BILAN MONDIAL: La Co-Facilitatrice Ilze Prūse (Lettonie) a modéré les consultations informelles et présenté un non-document résumant les discussions.

L'Arabie Saoudite, au nom du GROUPE ARABE, a demandé d'ajouter des sections sur les principes généraux et sur l'objectif du bilan mondial en référence à la Convention, ainsi que sur les résultats.

La NOUVELLE-ZÉLANDE a mis en garde contre une confusion entre « résultat » et « contribution », en signalant que cette dernière est censée conduire à un résultat.

La NORVEGE a instamment souhaité développer le non-document en récoltant les contributions énumérées dans la Décision 1/CP.21, en clarifiant que, de son point de vue, les « sources » sont plus liées à qui doit fournir l'information qu'à l'information elle-même. Plusieurs pays ont mis en garde contre toute tentative d'approuver une liste spécifique, notamment à des fins de durabilité.

Concernant les conclusions de cette session, le CANADA a appelé à un résumé des points de vue susceptible de conduire à une marche à suivre claire et structurée. L'AFRIQUE DU SUD, soutenue par les ÎLES SALOMON et le BRÉSIL, mais contrée par la NOUVELLE-ZÉLANDE, a suggéré que les Parties pourraient soumettre des contributions dans un document d'information.

Les Parties sont convenues de continuer l'échange de points de vue sur le non-document et de discuter ensuite le projet de conclusions à la prochaine consultation informelle.

DANS LES COULOIRS

Jeudi matin, les délégués sont arrivés prêts pour une quatrième journée productive à la CdP 22. À la sortie des groupes de contact matinaux, ils se congratulaient les uns les autres pour leur travail acharné visant à rendre plus claire la façon d'élargir le financement de l'action climatique. Cet optimisme s'est délité au cours des consultations du GAP, vers la mi-journée, où des querelles ont éclaté sur la décision de mettre ou non le Fonds pour l'adaptation au service de l'Accord de Paris, qui pour certains revient à une simple dichotomie « servir ou ne pas servir », et pour d'autres requiert de plus amples débats.

Réfléchissant sur les progrès des négociations en général, un observateur a estimé que « même s'il s'agit d'une CdP, on se croirait dans une réunion des organes subsidiaires, où les conclusions procédurales sont plus acceptables ». Plusieurs participants restent disposés à poursuivre le travail technique du GAP après sa plénière de clôture qui se tiendra lundi, et ils se sont montrés confiants dans la viabilité du processus.

Cependant, le compromis concernant la convocation de la CMA 1 est resté évasif, certains ayant suggéré de ne pas la convoquer en 2017. Ne voyant aucune raison pour retarder des décisions qui pourraient être prises en 2017, un délégué a insisté pour ne pas être « pris en otage sur l'approbation d'un paquet en 2018 ».

À mesure que les délégués se frayaient un chemin à travers les « flux et reflux typiques de ces réunions », selon l'expression d'un délégué, et se préparaient à « étirer » les heures consacrées aux groupes informels de soirée, un rayon d'espoir a brillé dans la salle de conférences avec la Journée mondiale des jeunes et des générations futures, au cours de laquelle des appels ont retenti en faveur de « l'effacement des divisions entre pays développés et en développement » pour l'avènement d'un « avenir partagé ».